



Scénario : Le poids des mots

Taille du groupe : 4-15

Ce scénario contient un langage explicite et des références à de la conduite haineuse et à du harcèlement fondé sur la race qui pourraient déclencher des émotions fortes chez certaines personnes. Si vous avez besoin d'aide, des services sont disponibles via le [Programme d'aide aux membres des FAC \(PAM FC\)](#) et le [Programme d'aide aux employés \(PAE\)](#).

Alors que le caporal (cpl) Ben Campbell entre dans le mess des membres du rang junior de la base, il remarque un groupe de ses pairs qui rient maladroitement. Au centre du groupe se trouve le cpl Jay Singh, dont l'expression est stoïque mais blessée alors qu'il endure une énième "blague" sur sa race. Le cpl Campbell sent un nœud dans son estomac. « Ce n'est pas normal », se dit-il.

Dans un coin de la pièce, la cpl Trish Lavoie, une autre spectatrice, attire son attention. Son malaise reflète le sien. Leur unité avait organisé une séance de formation sur la diversité et l'inclusion en milieu de travail lors de leur séance d'orientation annuelle à l'automne. Ils devraient tous savoir qu'il s'agit d'un comportement inacceptable.

Le cpl Campbell ne sait pas trop quoi faire de ce dont il est témoin. L'importance de maintenir de bonnes relations avec ses collègues était très claire pour lui et il ne voulait pas être traité de mouchard s'il signalait l'inconduite. D'un autre côté, il se sentait mal pour le cpl Singh et souhaitait que ce type de harcèlement racial n'ait plus sa place dans la culture des Forces armées canadiennes (FAC).

La cpl Lavoie s'est approché de lui, bouleversé par la situation. « Il s'agit d'une conduite haineuse », dit-elle au cpl Campbell. « Nous avons le devoir de le signaler à la chaîne de commandement. Il existe même un système de suivi des incidents pour ce genre de choses ». Le caporal Campbell se demande ce qu'il doit faire, mais il vient d'apprendre que « l'obligation de signaler » a été abrogée. Il ne sait plus où donner de la tête. « Nous devrions peut-être nous adresser directement à Jay pour savoir ce qu'il souhaite faire dans cette situation. Comme c'est lui qui est victime de ce harcèlement, c'est peut-être lui qui devrait appeler et non pas nous », a suggéré le caporal Campbell.

Catégories

Principes :	Respecter la dignité de toute personne
Valeurs :	Intégrité, Loyauté, Courage, Intendance aux ressources, Excellence
Thèmes culturels :	Service, Leadership, Travail d'équipe
Types d'inconduite :	Harcèlement, Racisme, Conduite haineuse
Thèmes ACS Plus :	Race/ethnicité
Public :	Forces armées canadiennes

Guide de facilitation

Objectifs d'apprentissage :

- Discutez du principe éthique de respecter la dignité de toute personne dans le cadre de ce scénario.
- Discutez des valeurs éthiques d'intégrité, de loyauté, de courage, d'intendance des ressources et d'excellence dans le cadre de ce scénario.
- Discutez de l'abrogation de l'obligation de signaler.

Questions de facilitation :

1. Quel est le dilemme éthique dans ce scénario ?
 - Commencez une discussion de groupe.
 - Le dilemme éthique de ce scénario tourne autour du conflit entre l'obligation morale de signaler une faute et les répercussions sociales potentielles d'un tel acte. Le cpl Campbell est pris entre son devoir de défendre les valeurs de respect, de diversité et d'intégration sur le lieu de travail et sa crainte d'être étiqueté négativement par ses pairs.
 - La situation est encore compliquée par la récente abrogation de l'obligation de signaler, ce qui laisse le caporal Campbell dans l'incertitude quant à la marche à suivre. En fin de compte, le dilemme est de savoir s'il faut prendre position contre le harcèlement racial ou donner la priorité à la camaraderie et à la réputation personnelle au sein de l'unité.
2. Quelles sont les considérations en jeu en ce qui concerne le code de valeurs et d'éthique du MDN et des FAC ?
 - Commencez une discussion de groupe.
 - Respecter la dignité de toute personne : Le cpl Jay Singh a le droit d'être traité avec respect sur son lieu de travail.
 - Courage : Les membres des FAC doivent refuser de tolérer des comportements contraires à l'éthique et discuter et résoudre les problèmes éthiques avec les autorités compétentes. Il faudra du courage pour faire face à cette situation.
 - Excellence : Les membres des FAC sont censés favoriser et contribuer à un environnement de travail qui encourage le travail d'équipe et le respect. Le harcèlement fondé sur la race auquel le cpl Singh a été confronté n'est pas conforme à la valeur éthique de l'excellence.
3. Quelles mesures le cpl Campbell et/ou la cpl Lavoie pourraient-ils prendre dans ce scénario ? Quelle est la meilleure option ? Pourquoi ?
 - Option 1 : Ils pourraient immédiatement signaler les incidents de comportement haineux et de harcèlement racial à leur hiérarchie.
 - Option 2 : Ignorer l'incident. Ils ne veulent pas être considérés comme des mouchards et le cpl Campbell a appris que l'obligation de signaler l'incident avait été abrogée.
 - Option 3 : Parler au cpl Singh et lui demander comment il souhaite traiter les incidents de mauvaise conduite. Offrez-lui votre soutien, quelle que soit sa décision de faire un rapport.
4. Dans ce scénario lié à la conduite haineuse et au harcèlement racial, pensez-vous que les membres des FAC qui sont spectateurs de ce type de comportement ont le devoir de le signaler ?
 - Commencez une discussion de groupe.
 - Considérez les responsabilités éthiques des spectateurs de comportements haineux et de harcèlement racial.
 - Il peut y avoir plus d'une bonne réponse à ce que les membres des FAC devraient faire lorsqu'ils sont confrontés à ce type de scénario. L'objectif de cette discussion est d'aider les participants à réfléchir à ce qu'ils feraient en réponse à une situation de conduite haineuse basée sur le harcèlement racial, afin de mieux se préparer à agir d'une manière conforme à leurs croyances et aux principes et valeurs éthiques des FAC lorsque/si le moment est venu.
- Note : En 2024, les obligations de signalement qui existaient auparavant pour les membres des FAC ont été abrogées. Bien que les membres des FAC puissent toujours ressentir un devoir éthique de signalement et agir en conséquence, il ne s'agit plus d'une obligation légale ou administrative.